

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 SEPTEMBRE 2023

Présents : MM BEAULIEU Valérie, BONNETERRE Alexandra, FETIS Sandrine, BOUTY Anthony, BROUSSE Vanina, CHEVALIER Anick, CHEVALIER David, COURTILOUX-DELAGÉ Mathieu, GEMEAU Stéphane, MEILLAT Marie-Odile, PAGNOUX Romain, VARDELLE Jean-Christophe.

Excusés : M PETUREAU Jean-Paul, BOUTET Frédérique

Absent : M. LAFONT Serge

Secrétariat : Mme GONTIER Nathalie

Secrétaire de séance : Mme BEAULIEU Valérie

1 - Délibérations

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2023,
- Enquête publique : M. le Maire donne lecture des conclusions de Monsieur le Commissaire enquêteur qui émet un avis favorable à : village de la Ficherie : aliénation d'une partie d'un délaissé de voirie et de terrain communal – déclassement d'une partie de voies communales n°16 « Pissechien » et n°28 « Chez Bony ». la demande d'aliénation a fait l'objet d'une enquête publique prescrite par le conseil du 25 mai 2023. Elle s'est déroulée du lundi 10 juillet au mercredi 26 juillet 2023 inclus. Le conseil municipal approuve le résultat de l'enquête et valide les demandes présentées. Les dossiers pourront être transmis au notaire. Avis favorable du CM. Continuité de l'entretien des fossés ainsi que du revêtement de la voie mais celle-ci ne sera plus goudronnée mais empierrée.
- Demande d'achat d'un bien de village à chez Fourot : un riverain souhaite acquérir 1 partie du bien de village cadastré A 998, attenante à sa parcelle A 172 et l'autre partie attenante à sa parcelle A 175. La partie non attenante à du bâti sera cédée à 0.30 cts le m², la partie attenante à du bâti à 1 €le m². Le conseil approuve cette demande et demande à lancer la consultation des électeurs du village concernés par la section.
- Convention entretien de l'étang du Chambon : la SARL Mercier et l'entreprise Vauzelle ont été consultées, l'entretien de l'étang du Chambon sera confié à l'entreprise Mercier dont le devis est le mieux disant. Il est convenu 3 passages annuels.
- Arrêté entretien pas de porte riveraine : depuis le 1^{er} janvier 2017 les collectivités ont l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires. Se référer aux articles de l'arrêté.
- Mise à jour du plan de sauvegarde : Le PCS organise, sous l'autorité du maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crise. Il prévoit en particulier : le regroupement de l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population ; les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes (au regard des risques connus), l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, le recensement des moyens disponibles et la définition de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.
- Création d'un budget photovoltaïque : M. le Maire expose au conseil qu'un budget photovoltaïque doit être créé pour l'installation de panneaux sur les bâtiments communaux. L'installation de ces panneaux est à imputer sur ce budget annexe. Il est donc impératif d'avancer la trésorerie nécessaire à ces travaux. Le conseil approuve la création de ce budget.
- Revalorisation du prix des repas de la cantine : au vu des augmentations du coût de toutes les matières premières il est décidé de passer le prix du repas enfant à 2.20 €, pour les enseignants et intervenants extérieurs : 4.40 €, repas adulte stagiaire, AVS, contrat aidé : 3.85 €.
- Demande de subvention de 2 équipages pour le 4 L Trophy : Le 4L TROPHY c'est aussi le réflexe de la solidarité. Entre participants et envers la population locale, le partage fait sens sur le terrain avec l'association Enfants du désert, et en France avec la Croix Rouge française. C'est un raid automobile solidaire destiné aux jeunes de moins de 28 ans et couru exclusivement en Renault 4. Le Conseil municipal décide d'attribuer 100 € par équipage.

2- Décisions diverses,

3 – Informations diverses

- Les travaux d'aménagement des extérieurs du gîte du moulin de la cour débuteront début octobre. Les travaux de sécurisation du bourg sont achevés ainsi que la réfection des places des Commerces des Marronniers et du Tisserand. Le monument aux morts va être nettoyé semaine 37. Les venelles de l'église vont être reprises semaine 38.
- La semaine du goût se déroulera la semaine 42, l'Auvergne sera à l'honneur
- La rentrée scolaire s'est bien déroulée nous accueillons sur le SIVOS 105 enfants, 65 élèves pour l'école primaire de Saint-Maurice et 40 élèves pour l'école maternelle de Chabrac. Des changements ont eu lieu cette rentrée concernant le transport scolaire qui est entièrement géré par la Région Nouvelle Aquitaine. Des ajustements sont en cours.
- Remise des médailles du travail : l'ensemble des employés concernés se verront remettre leur médaille le vendredi 20 octobre 2023 à 19h à la salle des fêtes de Chabrac.
- Octobre rose : La commune participe à l'opération Octobre Rose. Des parapluies roses seront distribués aux commerçants et la terrasse de la mairie sera mise en valeur.
- Les vœux de la municipalité se dérouleront le samedi 6 janvier 2024 à 19 h à la salle des fêtes.

4 - Prochaines réunions :

Les Automnales : vendredi 22 septembre 2023 à 20 h 30 à la salle des fêtes,

Commission communication : jeudi 17 octobre 2023 à 21 h – préparation du bulletin municipal

Commission fêtes et cérémonie : jeudi 19 octobre 2023 à 20

Commission de travaux : samedi 28 octobre 2023 à 9 h – point sur les travaux en cours et visite sur site

Prochain Conseil municipal : jeudi 26 octobre 2023 à 20 h 30

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30 mn.